

Evaluation des Masters

La mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP) est chargée, par la direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) de l'expertise scientifique et pédagogique des programmes de masters intégrés du système européen LMD (Licence-Master-Doctorat) présentés par les universités. Le processus d'évaluation est mené tous les 4 ans.

Modalités de l'expertise

L'évaluation des projets de création de masters se déroule sur 5 semaines, à compter du jour de réception de la demande par la DGES.

Le rapport de la MSTP peut être soit favorable, soit défavorable, ou encore ordonner une deuxième expertise, le troisième cas étant le plus fréquent.

Dans ce cas, l'expertise est reconduite, sur la base des mêmes critères utilisés pour les évaluations précédentes.

Les critères pris en compte pour l'expertise de projets de créations de masters sont les suivants :

1/ intégration logique dans la politique générale des masters déjà existants de l'institution, prenant en compte la politique local et/ou régionale.

2/ lisibilité internationale de l'offre de formation classée selon : le domaine, la finalité professionnelle ou finalité recherche , la spécialisation em précisant toujours la finalité.

3/ Activités de recherche de qualité (basée sur les résultats d'évaluation des laboratoires)